

12 octobre 2013 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur les efforts en faveur des sapeurs-pompiers, à Chambéry le 12 octobre 2013.

Messieurs les Ministres,

Monsieur le président du Conseil général,

Madame la députée-maire,

Mesdames et messieurs les parlementaires et les élus,

Monsieur le président de l'association des départements de France,

Monsieur le président de la commission nationale des services d'incendie et de secours,

Monsieur le président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis sapeurs-pompiers,

Vous m'avez fait un grand honneur de m'offrir ce casque qui me vaudra en toutes circonstances, j'imagine, d'être protégé, contre tous les risques que je peux courir dans ma fonction.

Au-delà de ce symbole, je tenais à être présent ici devant vous pour votre congrès, le 120ème.

C'est un événement important. Il me permet, une fois encore, de rendre hommage aux serviteurs de la Nation que sont les sapeurs-pompiers de France et aussi de saluer votre Fédération. Vous avez, ici, su rassembler, non seulement les sapeurs-pompiers et les personnes des SDIS, mais une âme, celle qui, de générations en générations, continue de vous habiter. Vous êtes l'une des plus grandes forces associatives de notre pays : 260 000 adhérents et 7 200 amicales, 98 unions départementales.

Votre Fédération est une grande association. Elle a une histoire : 130 ans au service du bien public. Elle a des valeurs : le don de soi, l'engagement et aussi le dépassement qui vous permet d'affronter les dangers que vous connaissez dans vos missions.

La Fédération, c'est aussi une organisation qui constitue, par sa légitimité et sa force, l'interlocuteur des pouvoirs publics et un partenaire du dialogue social, et vous en faites encore la démonstration aujourd'hui, c'est une grande communauté, unie sur l'essentiel : le service et la protection des Français.

Les pompiers, pour nos compatriotes, ce sont d'abord les soldats du feu. C'est votre identité, parce que c'est votre ultime mission, la plus périlleuse de toutes. Mais en réalité, comme vous l'avez rappelé Monsieur le président, vous intervenez dans bien d'autres domaines, ainsi le secours aux personnes. Vous vous inscrivez dans la vie quotidienne de nos compatriotes et vous assurez notre sécurité à côté des autres forces : la police, la gendarmerie, l'armée et vous êtes là dans toutes les situations de crise ou de catastrophes.

Cette année encore, notre pays a connu des épreuves. Je pense aux inondations dans l'Aube, dans les Hautes-Pyrénées ou en Haute-Garonne. Je pense aussi aux feux de forêt sur l'île de la Réunion, mais également aux abondantes chutes de neige à la fin de l'hiver dernier dans le nord et dans l'ouest de notre pays et bien sûr à la catastrophe ferroviaire de Brétigny-sur-Orge. J'y étais, j'ai vu de mes propres yeux les pompiers sauver des vies et porter secours au cur même de l'horreur. A chaque fois qu'il y a ces catastrophes, ces crises, ces épreuves, vous êtes là et vous intervenez promptement et efficacement. Je tenais aujourd'hui à vous en exprimer toute ma gratitude.

Nous savons ce que nous vous devons. A vous qui êtes là et qui représentez l'ensemble de la famille des secours pompiers, mais aussi et surtout à ceux qui ne sont plus là. Je salue la

famille des sapeurs-pompiers mais aussi et surtout à ceux qui ne sont plus là. Je salue la mémoire de vos neuf camarades morts en mission depuis votre dernier congrès et je dis à leurs familles, à leurs proches, à leurs camarades, la solidarité de toute la Nation. J'exprime aussi ma compassion aux 13 681 pompiers blessés en service l'an dernier, chiffre qui, s'il est rapporté au nombre de sapeurs-pompiers, 250 000, dit assez combien le risque est partout dans l'exécution de vos missions.

Ce choix du risque, je sais que vous l'assumez et je sais aussi qu'il vous vaut la confiance des Français et plus que la confiance, le soutien. Tout simplement parce qu'ils savent, même lorsqu'ils sont confrontés à des périls, même quand ils sont dans le dénuement le plus complet, qu'ils peuvent compter sur vous, sur votre présence et sur vos compétences.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez rappelé à l'instant ce que c'est le modèle de sécurité civile en France. Il est original parce que nous sommes la France. Il est aussi celui qui nous donne de la fierté, sûrement, à cause de traditions, à cause de ce qu'il représente. Ce modèle-là, fait de continuité, de proximité, de complémentarité, c'est un beau modèle ! A chaque fois qu'il est exposé, tous ceux qui ont vocation à parler au nom de l'Etat, au nom des départements de France, le saluent ce modèle. Et pourtant, il est mis en cause, attaqué, insidieusement ou directement. Alors, et c'est le sens de ma présence ici devant vous, il nous revient de le faire vivre, de le défendre et de le promouvoir. C'est ma responsabilité, car si l'Etat partage la gouvernance avec les collectivités locales, l'Etat revendique que la sécurité est sa mission supérieure. Nous devons donc pleinement l'exercer en concertation avec les élus de France.

Comment y parvenir ?

Notre premier devoir c'est de préserver le maillage territorial. Les sapeurs-pompiers, ce sont 7 300 casernes ou centres. Ce réseau est irremplaçable pour la solidarité et pour l'efficacité même du service public. Service public, vous êtes sans doute ceux qui l'exercez avec le plus de conscience et de présence. C'est-à-dire un service qui ne s'interrompt jamais, ni dans le temps on peut faire appel à vous 24h sur 24 et ni dans l'espace puisque aucune population ne peut être coupée de votre protection à condition que la proximité soit assurée. Le réseau des sapeurs-pompiers sur le territoire a évolué, parfois pour de bonnes raisons car il y a de nouveaux besoins qui s'expriment, parce que la population change, parce que la démographie évolue, mais parfois pour de moins bonnes raisons, c'est-à-dire pour des motifs strictement budgétaires. Non pas que nous n'ayons pas à craindre, les uns et les autres, d'avoir le souci du denier public £ mais il y a eu des choix de regrouper un certain nombre de casernes sans qu'il y ait la pertinence qui soit constatée au bout de l'expérience. Mais c'est trop tard.

Ainsi en cinq ans, près de 600 casernes ont fermé. Aussi ai-je décidé de mettre, non pas un terme au processus, mais un verrou au processus. Le Gouvernement et les Conseils généraux devront décider ensemble de préserver le maillage dans les territoires ruraux, dans les zones de montagne et dans les quartiers sensibles.

J'ai décidé que la Conférence nationale des services d'incendie et de secours sera désormais saisie de tout projet de fermeture de centres. L'Etat fera en sorte que l'application des schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques ne se fasse jamais aux dépens des conditions de vie des pompiers ni surtout des besoins de la population.

Monsieur le président FAURE a rappelé l'objectif qui est le mien : permettre l'accès aux soins urgents depuis n'importe quel point de notre territoire en moins de 30 minutes. Ce n'est pas une promesse, c'est un engagement. Cet objectif ne pourra être atteint que si les sapeurs-pompiers peuvent intervenir au plus près et au plus vite pour être totalement partie prenante des secours à personne avec les autres acteurs.

Le respect de cette exigence n'est pas négociable. Aucune contrainte budgétaire ne pourra justifier que l'Etat renonce à cette règle essentielle à la sécurité de notre pays et de ses habitants. Surtout dans un contexte où la présence médicale, notamment dans certaines parties de notre territoire, se raréfie et où les pompiers assument une charge de plus en plus lourde pour eux-mêmes, assurer l'accès aux soins.

Car les pompiers, c'est principalement aujourd'hui le secours aux personnes. Chaque année, 3

millions de nos compatriotes font appel à vous.

Aussi, les SDIS, pour cette mission, ne peuvent être considérés comme des sous-traitants, des exécutants ou des supplétifs. Les SDIS sont des acteurs responsables, qui doivent être associés aux décisions, à la conduite des politiques et à la définition des modalités d'intervention.

Le cadre juridique existe. C'est le référentiel de 2008. Il doit être évalué par les inspections générales. Cette procédure est annoncée depuis des mois, pour ne pas dire des années, le temps est venu de permettre le lancement de cette évaluation. Elle débutera la semaine prochaine.

Ses conclusions seront données à la fin de l'année, il s'agit de rendre plus efficace, plus effective, la coopération entre tous les acteurs de secours, de repérer les bonnes pratiques, car heureusement dans beaucoup de départements, les choses se passent bien, les équipes travaillent ensemble et en bonne intelligence, quelle que soit la couleur ou la tenue de travail. L'objectif est de veiller à ce que chacun soit à sa place et que les pompiers soient respectés. Dès le début de l'année prochaine, le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Santé, ensemble, définiront clairement le rôle des SDIS dans la chaîne d'intervention.

Ce problème n'a que trop duré. J'entends depuis des années les plaintes, les critiques, les impatiences, où on met des services publics en concurrence avec les autres, où on affronte non pas ce que doit être l'objectif apporter le secours mais où on s'affronte les uns contre les autres pour remplir la même mission. Je n'admets pas que des services puissent être en concurrence dans notre pays, en encore moins en compétition. Personne ne peut l'admettre.

Vous avez évoqué certaines situations. Je veux y revenir. La gestion des moyens aériens, comment se peut-il que l'on fasse venir de l'autre bout du territoire, dans un département, un hélicoptère de telle couleur, alors qu'on dispose du même appareil stationné à proximité mais d'une couleur différente ? Là aussi, je demande aux ministres concernés de régler définitivement cette question. Elle n'est pas nouvelle. J'en connais les difficultés techniques et mais il est impensable que chacun puisse mener sa propre politique sans se soucier de la cohérence d'ensemble. Là aussi des propositions concrètes sur la gestion des flottes me seront données dès janvier 2014.

Un autre exemple je l'évoque ici, à Chambéry, au cœur de la Savoie le secours en montagne, un milieu naturel magnifique, mais dont nous savons, hélas, combien il peut être hostile et dangereux. Ces risques doivent inciter à l'unité et à la complémentarité entre gendarmes et sapeurs-pompiers, chacun dans leur rôle dans cette mission difficile. Je sais l'attention de Manuel VALLS pour le respect de cet équilibre et je veux que le secours en montagne puisse être rendu plus cohérent de façon à ce que nous puissions apporter à ceux qui se sont livrés parfois à des pratiques extrêmement dangereuses, de pouvoir être secourus.

Le modèle des sapeurs-pompiers, c'est un modèle unique par sa qualité, par sa continuité, par sa proximité, mais qui ne tient que parce que deux forces sont conjuguées : les professionnels et les volontaires.

Les sapeurs-pompiers, ce sont 40 500 professionnels et 195 200 volontaires, auxquels il faut ajouter 12 200 militaires. Quand ils sont appelés sur les lieux d'un sinistre, volontaires et professionnels portent le même uniforme et sont animés du même engagement. L'engagement n'a pas de statut, l'engagement ce sont des valeurs, ce sont des convictions. Dès lors, nous ne pouvons pas opposer les uns aux autres.

Les professionnels, c'est l'ossature de notre système de sécurité civile. Le ministre de l'Intérieur a engagé avec leurs représentants un dialogue social précieux, nécessaire. Il est même le premier à avoir reçu toutes les organisations syndicales représentatives.

Je souligne aussi les initiatives qui découlent du protocole d'accord qui avait été en 2011 et qui doit être pleinement mis en œuvre. Il prévoit des mesures significatives. Je pense à la consolidation du statut des personnels de direction des SDIS, désormais aligné sur celui des directeurs généraux des services des collectivités locales, il prévoit la revalorisation des carrières des officiers, également l'établissement de passerelles vers les emplois supérieurs de la fonction publique. Je demande au ministre de veiller à ce que, dès l'an prochain, toutes ces mesures soient rendues effectives pour toutes les catégories de personnel concernées. La mobilité doit être

encouragée, la reconnaissance de l'expérience passée dans les SDIS, reconnue.

Car les carrières de sapeurs-pompiers professionnels, quel que soit le grade, quelle que soit la spécialité doivent être rendues aussi attractives que les autres corps de la fonction publique. Ce ne sont pas là des demandes inconsidérées que les professionnels font, ce sont des droits, c'est la juste reconnaissance d'un choix professionnel, c'est aussi une condition pour rendre plus dynamique la gestion des ressources humaines dans la fonction publique. Personnellement, je considère que l'expérience d'un commandement dans un SDIS est une chance pour l'ensemble de nos administrations, de nos fonctions publiques. Nous avons donc tout intérêt à pouvoir valoriser ce type de parcours.

J'en arrive aux volontaires. Je leur exprime, une fois encore, ma reconnaissance. A travers leur engagement c'est un exemple pour la jeunesse. Le volontariat c'est à la fois une histoire, des traditions, mais aussi une forme moderne d'engagement dans une société, et la nôtre ne fait pas exception, minée par l'individualisme, l'égoïsme, le repli sur soi, le mercantilisme.

Savoir qu'il y a des femmes et des hommes qui décident à un moment de leur vie, et parfois pendant des années, de donner leur temps, parfois davantage, pour le service des autres, pour le secours des plus menacés, oui, c'est une chance considérable. Nous savons bien qu'aujourd'hui pour des raisons multiples, il y a un risque, non pas que ces valeurs-là disparaissent, elles sont là présentes dans le cœur de notre société, mais que faute d'une bonne organisation, faute d'une bonne connaissance, faute d'une bonne transmission, il y ait un défaut de volontaires alors même que l'engagement est là.

Les volontaires effectuent 70% des opérations menées par les sapeurs-pompiers. Sans eux pas de service public, pas de SDIS, pas de secours. Le volontariat n'est pas le problème des volontaires, ce n'est pas le problème des sapeurs-pompiers, le volontariat c'est le problème de la Nation toute entière. L'Etat doit donc faire en sorte d'accompagner, d'encourager ce processus, il doit agir. Le gouvernement a donc publié et mis en œuvre les textes d'application de la loi du 20 juillet 2011 sur le volontariat. La charte nationale, « Ambition volontariat », qui définit leurs droits et leurs devoirs des volontaires doit prendre toute sa dimension. Le déroulement de la carrière sera désormais davantage calqué sur celui des professionnels. Les volontaires bénéficieront d'un système propre de protection sociale, et des possibilités de formation tout au long de leur engagement.

Mais je veux aller plus loin aujourd'hui. Je veux que le gouvernement prenne l'initiative d'établir, sur cette question du volontariat, un plan national, autour de trois initiatives.

La première, c'est le lancement d'une grande campagne de communication pour encourager les jeunes à se porter volontaires. Je constate que certains dispositifs, pourtant excellents, sont encore sous-utilisés parce que trop peu connus par ceux-là même qui pourraient en être les bénéficiaires. Ainsi, sur 40 000 services civiques conclus à ce jour, seulement 471 l'ont été dans les services d'incendie et de secours. Comment le comprendre ? Alors que l'image même du service civique, c'est souvent celui du service d'incendie et de secours.

Je demande donc que le dispositif du service civique soit adapté aux réalités des sapeurs-pompiers et à leurs besoins opérationnels. Faut-il aller comme certains le demandent ou le suggèrent vers un service citoyen de sécurité civile dont la durée pourrait même aller jusqu'à un an ? J'y suis personnellement favorable. Je suis ouvert à toutes les propositions que me fera le conseil national des volontaires.

Deuxième initiative, vous l'avez d'ailleurs évoquée Monsieur le Président.

La France défendra auprès de la Commission européenne, le ministre des Affaires européennes est ici présent, la France défendra devant la Commission européenne le maintien de l'exemption du volontariat de la directive « travail » parce que le volontariat ne peut pas être assimilé à du travail salarié. Je dirais, c'est dénaturer même l'esprit de l'engagement, l'ambition du volontariat. Si par malheur nous ne parvenions pas à empêcher l'interprétation qui peut être faite de cette directive, alors il en serait fini purement et simplement du volontariat parce que le coût et le régime horaire qui en découlerait serait à tous égards insupportable pour les SDIS et les collectivités locales. Et puis, il ne peut pas y avoir de confusion entre ce qui est de l'ordre du professionnel, donc du travail salarié et ce qui est de l'ordre du bénévole, du volontaire, de

professionnel, donc du travail salarié et ce qui est de l'ordre du bénévolat, du volontaire, de l'engagé.

Enfin, troisième initiative, il y a eu un Engagement national pour le Volontariat, il a été signé, ici même, hier, entre l'Etat, les Conseils généraux, l'association des maires de France et la Fédération nationale des sapeurs-pompiers. Je remercie particulièrement Claudy LEBRETON et Yves ROME pour la part décisive qu'ils ont prise dans cette signature. Chacun mesure le changement de statut des sapeurs-pompiers que cela représente dans la relation entre Etat, départements et SDIS. Vous évoquiez la gouvernance. L'Etat doit fixer la stratégie, c'est son rôle mais il ne peut pas agir sans des collectivités locales responsables. Nous avons besoin de cet équilibre mais nous avons aussi besoin de clarté, éviter les contradictions, éviter aussi les faux semblants ou les fuites devant les décisions. Donc, le ministre de l'Intérieur aura à cœur de faire respecter cette gouvernance. Je sais que les collectivités locales et notamment les départements sont pleinement convaincus de cette nécessité.

Dès lors qu'il y a eu cet engagement national pour le volontariat, ce texte nous oblige tous. Nous devons considérer que le volontariat des sapeurs-pompiers est une priorité nationale.

- L'objectif est de retrouver 200 000 sapeurs-pompiers volontaires d'ici la fin du quinquennat. C'est-à-dire retrouver en 2017 ce qui existait en 2007 et que nous avons perdu.

- Nous voulons aussi pour que le volontariat soit attractif, améliorer les conditions de vie des sapeurs-pompiers: l'indemnité horaire des volontaires verra son pouvoir d'achat entièrement garanti. De même, les sapeurs-pompiers volontaires pourront disposer d'un accès prioritaire au logement social. Car je sais combien pour des candidats motivés, la proximité par rapport à la caserne est essentielle. Je veux aussi saluer toutes les entreprises, tous les employeurs privés comme publics, qui font un effort, c'en est un, de mettre à disposition bon nombre de leurs salariés pour les missions de volontariat. Ces entreprises doivent être incitées à le faire et considérer même que cette part-là qui peut correspondre à des dépenses de formation pourrait être imputée dans les obligations qui sont les leurs.

- La formation, celle des volontaires, doit également être adaptée aux contraintes de leur profession. Mais je veux aussi que les volontaires puissent accéder, et c'est votre responsabilité, aux tâches de cadre, aux grades aussi de officier, d'officier supérieur. Cette pratique commence à se généraliser, celle d'avoir un officier volontaire dans chaque équipe de direction de SDIS.

- De même, les acquis de l'expérience doivent être valorisés. C'est finalement une chance pour un employeur d'avoir dans son personnel une femme, un homme qui a pu remplir certaines missions, affronter certains dangers, certains périls, travailler en équipe. Cela doit être une incitation à l'embauche dans les recrutements et cela doit être une forme de promotion dans l'entreprise.

- Enfin, le volontariat doit davantage se féminiser, se diversifier et se tourner encore plus résolument vers les plus jeunes que je salue.

Avoir près de 30 000 Jeunes Sapeurs-pompiers volontaires, c'est ce qui permettra d'assurer le renouvellement des générations et de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des jeunes. Bravo à tous ces jeunes qui ont fait ce choix. Bravo aussi à ceux qui les encouragent, les accompagnent. S'il n'y a pas au plus jeune âge, cette conviction que l'on peut être utile à son pays, il est à craindre que cela ne vienne pas à mesure que l'on vieillit.

Les sapeurs-pompiers méritent la reconnaissance de la Nation.

Sur le plan verbal, ils sont abreuvés. Que de paroles dans tous les congrès et il est rare que l'on prenne le risque de vous faire la leçon. Vous ne recherchez d'ailleurs ni les hommages ni les honneurs... Mais il se trouve que la Nation a une dette envers vous et elle doit l'honorer en vous honorant.

J'ai donc décidé de doubler le nombre de sapeurs-pompiers nommés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur et dans l'ordre national du Mérite. Les signes seront visibles dès les promotions de la fin de l'année.

J'attache également un grand prix aux médailles de la sécurité intérieure. C'est pourquoi 120 sapeurs-pompiers viennent d'être distingués à ce titre par le ministre de l'Intérieur, y compris dans

les échelons or et argent. Je remercie Manuel VALLS de cette volonté qui est la sienne de poursuivre cet effort de reconnaissance.

Monsieur le président, vous avez parlé du 14 juillet, c'est la fête nationale et donc la fête aussi de l'engagement et des sapeurs-pompiers. N'ayez aucun doute, aucune crainte, aucune inquiétude. Les sapeurs-pompiers, militaires et territoriaux, professionnels et volontaires, auront toujours leur place, dans les défilés du 14 juillet et notamment sur les Champs-Élysées. Parce que le 14 juillet, c'est la date qui nous permet de célébrer tous ceux qui se dévouent pour la France.

Mesdames et messieurs, chers sapeurs-pompiers, j'ai eu la chance de présider dans ma vie, un Conseil général. Je souhaite que l'institution demeure, elle doit s'adapter. Président d'un Conseil général, j'ai eu à connaître la vie des sapeurs-pompiers. Je mesure quel est votre rôle. Je sais et je salue vos mérites. Je n'ignore en rien de vos interrogations, de vos inquiétudes car vous êtes toujours prêts à faire davantage et à faire encore mieux.

Vous avez insisté devant moi sur le volontariat indispensable pour permettre à votre service public d'être efficace et en même temps de garder les valeurs.

Vous avez insisté devant moi sur le maillage territorial fondamental pour permettre la proximité et les services.

Vous avez évoqué devant moi, la gouvernance qui doit permettre de manière originale là encore à l'État et aux Conseils généraux de travailler pour la meilleure organisation de vos services.

Vous avez évoqué devant moi le souci qui est le vôtre d'être pleinement reconnu pour le secours à personne.

Vous avez également voulu appeler une meilleure responsabilité des deux ministres, ministre de l'Intérieur, ministre de la Santé, pour assurer ce service. Soyez sûrs non seulement que je vous ai entendu, c'était la moindre des choses, mais que nous allons mettre en œuvre les engagements que j'ai pris devant vous.

Pour garder des volontaires, il faut une volonté. Nous l'avons.

Pour préserver les services ou le secours à personne, il faut une organisation. Nous l'avons.

Pour faire une bonne gouvernance, il faut des règles stables et claires. Nous les aurons.

Mais ce que je veux surtout dire devant vous : c'est que la France a sûrement des défis à relever, à l'évidence des efforts à faire, toujours, pour être meilleure encore dans la compétition mondiale et pour créer les emplois dont nous avons besoin.

Mais il se trouve que la France par son histoire, par ses traditions, par la volonté des générations qui nous ont précédées a mis en place un modèle qui doit évoluer - rien ne peut rester intangible - mais c'est un modèle précieux, exceptionnel même. Le modèle des sapeurs-pompiers fait partie de cet ensemble que nous comptons préserver et promouvoir.

Il revient donc aux pouvoirs publics et donc au sommet de l'État à faire vivre ce modèle au plus grand bénéfice de nos concitoyens.

Parce que vous, les sapeurs-pompiers, vous donnez à un mot, du sens, de la valeur, de la force.

Vous permettez à ce mot - là d'être un instrument de solidarité.

Ce que vous apportez à notre pays n'a pas de prix : Cela s'appelle la confiance.

Cette confiance, nous l'avons en vous. Je vous demande de l'avoir en nous.

Merci.